

Quatorze huskies attaquent un retraité et son chien

CHAMOSON Se promenant au bord du Rhône, Daniel Hirschi et son chien ont vu fondre sur eux une meute de huskies. Il raconte cette expérience traumatisante.

PAR HELENE.KRAHENBUHL@LENOUVELLISTE.CH



Daniel Hirschi et sa chienne Melody se sont fait attaquer et mordre par plusieurs huskies à Saint-Pierre-de-Clages en février dernier. SABINE PARILLOU

« Depuis l'accident, je ne vis plus », confie Daniel Hirschi, encore sous le choc. En février dernier, l'homme de 75 ans s'est fait mordre à la tête et à la cuisse gauche par 14 chiens de traîneaux. Sa chienne Melody a également été attaquée. À la suite de l'incident, une plainte pénale a été déposée contre le propriétaire des huskies pour « lésions corporelles simples par négligence ».

Une promenade qui tourne mal

Le 20 février, alors qu'il se balade le long du Rhône à Saint-Pierre-de-Clages, Daniel Hirschi croise la route d'un conducteur de traîneau à neige tiré par un attelage de chiens. Plusieurs d'entre eux se jettent d'abord sur le petit cocker du promeneur. Sentant le danger arriver et voulant se protéger, l'homme de 75 ans monte sur un petit talus. Malgré tout,

deux des huskies se jettent contre lui, le faisant trébucher. « Alors que j'étais à terre, j'ai senti une des bêtes me mordre au sommet du crâne et une autre la cuisse gauche », raconte Daniel Hirschi encore très affecté, dont les blessures ont pu être soignées à l'hôpital de Sion.

En se relevant, le retraité aperçoit le propriétaire de la meute tenter désespérément de maîtriser ses chiens et libérer le pe-

tit cocker de l'assaut canin. « Il tapait dessus pour qu'ils libèrent ma petite », se remémore le promeneur. Lorsqu'il reprend ses esprits, Daniel se rend compte que sa chienne Melody a disparu. « Nous avons fait des rondes pendant une semaine pour la retrouver. Mais tout ce que nous avons découvert, c'est une immense tache de sang à côté du canal », poursuit Christiane, l'épouse de la victime. Depuis, le couple a retrouvé

168 morsures de chiens comptabilisées en 2017

En 2017, 168 morsures canines sur des humains ont été comptabilisées par le Service de la consommation et affaires vétérinaires du canton du Valais. Parmi elles, 72 ont été causées par un chien non connu de la victime. Selon l'office cantonal vétérinaire, la contraction de la rage urbaine des chiens en Suisse ou dans les pays voisins ne représente pas de risque. « En cas de morsure canine, le risque de tétanos ou d'une autre infection est par contre plus significatif », indique Eric Kirchmeier. Le vétérinaire cantonal recommande par ailleurs: « Lorsqu'un promeneur accompagné de son chien aperçoit l'arrivée d'un attelage, on peut lui conseiller d'attacher son animal et de s'écarter du chemin de l'attelage: les mushers maîtrisant normalement assez bien leurs chiens de tête, le risque d'incident s'en trouve ainsi réduit ».

l'identité du propriétaire de la meute qui a reconnu les faits. « Il pleurait presque, il a dit que c'était un accident », raconte le couple. Contacté par « Le Nouvelliste », l'homme n'a pas souhaité répondre à nos questions.

Plainte pénale déposée

À la suite de l'attaque, le couple a déposé plainte auprès de la Police cantonale, afin d'ouvrir une procédure pénale contre le propriétaire des huskies pour « lésions corporelles simples par négligence ». « On attend d'un détenteur de chiens, et encore plus d'un conducteur d'attelage, qu'il soit pleinement maître de ses animaux. Mon client a été mordu à la jambe et à la tête, conséquence manifeste de négligence dans la conduite de l'attelage et d'un manque de précautions », souligne Yves Cottagnoud, l'avocat de la victime.

Immédiatement après l'attaque, le couple est allé voir la police cantonale à Ardon qui a dénoncé l'affaire à l'office vétérinaire du Valais. Une enquête parallèle a ainsi été ouverte par le service, comme il est de rigueur en cas de morsure canine.

Une triste promesse dans la région

Selon Claude Crittin, président de la commune de Chamoson

et la police municipale, l'incident est une « première » dans la région. « Il est connu que le long du Rhône est un coin très fréquenté par les propriétaires de chien et donc peut être une zone à risques », réagit Claude Crittin.



Nous avons fait des rondes pendant une semaine pour retrouver notre chienne. Tout ce que nous avons découvert, c'est une immense tache de sang à côté du canal.

CHRISTIANE
ÉPOUSE DE LA VICTIME

Mais comment expliquer une telle agressivité de la part de ces huskies? « Un chien seul peut être absolument inoffensif, et présenter des comportements plus problématiques lorsqu'il est en meute, l'effet de groupe renforçant les comportements agressifs de prédation », répond Eric Kirchmeier, vétérinaire cantonal, pour qui, les incidents provoqués par des chiens de traîneaux restent rares.

Une épicerie en vrac ouvre ses portes

HAUTE-NENDAZ Un magasin pas tout à fait comme les autres a ouvert ses portes dans le cadre du projet « Mon village a une âme ».

Une épicerie en vrac au nom de « O byò local » pour « Au beau local » en patois, c'est une première à Nendaz. L'objectif? Offrir à ses habitants un lieu d'échange dédiés aux produits sains, issus majoritairement de l'industrie locale et générant le moins de déchets possible. La coopérative à but non lucratif est née dans le cadre du projet communal « Mon village a une âme », lancé il y a environ une année par la Commune de Nendaz et sa

commission « Sport, Animation et Culture ».

L'objectif 0 déchet

Situé sous les arcades de Nendaz Station, le magasin présente sur ses étagères des produits cosmétiques, ménagers et alimentaires. Leurs points communs? Ils sont conçus le plus naturellement possible et proposés sans emballage plastique. C'est au client d'amener son propre contenant. « Je trouve super que ce

soit à l'acheteur de prendre ses dispositions. On doit tous faire un geste pour la planète », s'exclame Amanda, l'une des clientes présente à l'ouverture du magasin. À terme, l'un des objectifs de la coopérative sera d'organiser en parallèle de la vente de produits, des ateliers de conception. « Nous souhaitons promouvoir le consommateur local tout en créant du lien avec les gens du coin », explique Patricia, l'une des fonda-



Les fondatrices de « O byò local » âgées entre 28 à 63 ans, ont ouvert les portes de leur boutique en vrac mardi. LE NOUVELLISTE

trices de l'enseigne. En outre, afin de ne pas concurrencer les boucheries, les laiteries et

les boulangeries du quartier, la petite entreprise a fait le choix de ne proposer ni

viande, ni fromage ni pain sur ses étales.

Un projet participatif

Pour financer le magasin, la coopérative à but non lucratif a eu recours à l'autofinancement. La quarantaine de coopérateurs ayant participé au projet ont donc chacun mis la main à la pâte en achetant une ou plusieurs parts. Pour l'instant l'enseigne ne compte pas de salarié mais uniquement des bénévoles. « Nous travaillons de manière horizontale, sans hiérarchie et grâce à des tournus », explique Patricia. Des rôles ont ainsi été créés pour chacun des coopérateurs en fonction de leurs envies, de leurs compétences et de leurs disponibilités. « C'est un projet participatif qui va évoluer. On y croit beaucoup », sourit l'une des fondatrices.

HÉLÈNE KRÄHENBUHL